

## CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PATEFORME DE REVENTE OFFICIELLE DU FC LORIENT

### 1. Définitions

**Acheteur** : désigne la personne qui souhaite acheter un Billet sur la Plateforme et qui est autorisée par le FC Lorient à se rendre acquéreur du Billet ainsi que cela sera mentionné sur la Plateforme ;

**Abonné** : désigne la personne physique titulaire d'un abonnement (hors abonnement Hospitalités et abonnement Entreprises) aux matchs pour une saison ;

**Billet** : désigne un billet pour un Match ou le droit d'accès à un Match compris dans l'abonnement d'un Abonné dont la cessibilité est autorisée par le FC Lorient (sous les conditions et termes prévus) et qui ne serait pas interdite en vertu des dispositions légales ou réglementaires ou d'une décision administrative ou des instances gouvernant le Football. Il est notamment précisé que les Billets associés à des Prestations d'hospitalités ne peuvent être mis en vente sur la Plateforme. Il en est de même pour les Billets correspondant à des Matches faisant l'objet de décisions de huis-clos, de report ou d'annulation prises par les instances gouvernant le football ou les autorités administratives et/ou de police ;

**Commission** : désigne les commissions toutes taxes comprises (TTC) dues et acquittées par l'Acheteur (frais de commission acheteur) et/ou le Vendeur (frais de commission vendeur) en cas de réalisation d'une cession de Billet par l'utilisation des services de mise en relation de la Plateforme. Les taux de Commission sont disponibles dans le parcours client sur la Plateforme ;

**Conditions Générales ou Conditions Générales d'Utilisation** : désignent les présentes conditions générales (pouvant être également dénommées CGU) liant chaque Utilisateur au FC Lorient. Les CGU s'appliquent à tout Utilisateur de la Plateforme ;

**Co-vendeur** : désigne un Abonné ou Titulaire d'un Billet dont le Billet est mis en vente sur la plateforme par le Vendeur au sein de la même Offre ; les Co-vendeurs sont solidaires entre eux à l'égard du FC Lorient ;

**Hospitalité** : désigne des opérations et prestations de relations publiques acquis auprès du FC Lorient par des personnes morales (à des fins professionnelles) ou par des personnes physiques et comprenant des Billets associés de façon indissociables à des prestations de relations publiques. Les Hospitalités ne peuvent être cédées ni mises en vente sur la Plateforme.

**Match** : désigne un match disputé à domicile par l'équipe masculine professionnelle du FC Lorient. Cela inclut les Matches de Coupe Nationale joués par l'Equipe à domicile, sous réserve des décisions de huis-clos, de report ou d'annulation prises par les instances gouvernant le football ou les autorités administratives et/ou de police ;

**Offre** : proposition de vente de Billet(s) sur la Plateforme par un Vendeur ;

**Option** : désigne les options applicables aux Offres décrites à l'article 5.2 ci-après et souscrites par le Vendeur ;

**FC Lorient** : désigne le club du FC Lorient – Espace FCL – Kerlir – CS 30131 – 56271 PLOEMEUR Cedex – TEL : 02 97 35 15 00 – FAX : 02 97 35 15 02 – N°SIRET 401 741 459 00010

**Plateforme** : désigne la plateforme de revente et d'achat de Billet du FC Lorient accessible sur le site internet de la billetterie officielle du club, ou sur une application dédiée, permettant la mise en relation des Acheteurs et des Vendeurs. Il est rappelé que la revente de Billets s'effectue exclusivement sur la Plateforme. Toute revente effectuée en dehors de la Plateforme est interdite, et le titre d'accès sera susceptible d'être invalidé.

**Prix de Vente** : désigne le montant demandé par le Vendeur dans son Offre de vente de Billet sur la Plateforme ;

**Prix Net** : désigne le montant perçu par le Vendeur ou Co-vendeur, chacun au titre de la revente de son Billet, après déduction sur le Prix de Vente de la Commission due par le Vendeur, de toutes taxes applicables et, le cas échéant, du montant des Options ;

**Prix Total** : prix payé par l'Acheteur composé du Prix de Vente majoré de la Commission et de toutes taxes applicables à acquitter par l'Acheteur ;

**Site internet** : [www.fclorient.bzh](http://www.fclorient.bzh)

**Billetterie** : Désigne le site web permettant l'achat de Titres d'accès.

**Stade** : Stade du Moustoir Yves Allainmat – 56100 LORIENT

**Règlement Intérieur** : désigne le règlement intérieur du Stade du Moustoir Yves Allainmat et/ou de tout autre Site au sein duquel un Match se déroulerait. En cas de délocalisation, les dispositions du règlement intérieur du Stade du Moustoir Yves Allainmat continueront à s'appliquer dans les rapports entre les parties ainsi que celles du Site au sein duquel le Match délocalisé se déroulera. En cas de contradiction entre les stipulations des deux règlements intérieurs, et seulement pour les clauses en contradiction, les stipulations du règlement intérieur du Site ;

**Titulaire d'un Billet** : désigne la personne physique ayant acheté un Billet (à l'exclusion de tout Billet associé à des prestations d'hospitalités pour un Match) ;

**Utilisateur** : désigne toute personne naviguant sur le site internet de la Plateforme ou l'application donnant accès à la Plateforme, et/ou toute personne recourant aux services de la Plateforme (en ce compris l'Acheteur et le Vendeur). Comme cela est précisé ci-après, en utilisant/ naviguant sur le site internet et/ou en utilisant les services de la Plateforme, l'Utilisateur accepte les présentes Conditions Générales dont il reconnaît avoir eu connaissance au préalable. Il s'engage en outre à respecter les droits de propriété intellectuelle attachés au site internet et à chaque élément (en ce compris les présentes Conditions Générales d'Utilisation) ;

**Vendeur** : désigne l'Abonné ou le Titulaire d'un Billet qui met en vente un Billet sur la Plateforme pour son propre compte ou pour le compte d'un (des) Co-vendeur(s). Le FC Lorient n'est en aucun cas le Vendeur du Billet mis en vente sur la Plateforme.

## 2. Objet

Les présentes ont pour objet de définir les termes et conditions d'utilisation des services de la Plateforme dans lesquelles un Vendeur peut proposer un Billet à la vente sur la Plateforme au moyen d'une Offre, et un Acheteur peut acquérir ledit Billet par l'acceptation de l'Offre. Elles ont vocation, en tant que de besoin, à régir également les conditions d'utilisation et de navigation sur le site par tout Utilisateur.

Par l'utilisation du site internet et/ou la Plateforme, l'Utilisateur s'engage à respecter les présentes Conditions Générales d'Utilisation dont il déclare avoir pris connaissance et qu'il accepte. Par ailleurs, l'utilisation des Billets est soumise au respect des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des Titres d'accès édictées par le FC Lorient, dont l'Utilisateur a eu connaissance et qu'il déclare avoir acceptées.

Le FC Lorient se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment et sans préavis. Les Conditions Générales d'Utilisation applicables sont celles mises en ligne sur le site internet et/ou la Plateforme et acceptées à la date de chaque utilisation.

### 3. Utilisation de la Plateforme

Pour utiliser la Plateforme, l'Utilisateur doit préalablement créer un compte sur la Plateforme et se connecter en s'identifiant à l'aide de son identifiant et son mot de passe dédiés. Ces identifiants étant strictement personnels, l'Utilisateur s'engage à ne pas les communiquer à des tiers. Dans le cas contraire, le FC Lorient décline toute responsabilité.

**Restrictions** : Seules sont autorisées à utiliser la Plateforme et ses services les personnes physiques de plus de 16 ans et les mineurs de moins de 16 ans bénéficiant de l'autorisation du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale. L'utilisation de la Plateforme est interdite à toute personne faisant l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire d'interdiction de stade, à toute personne étant en situation d'impayé auprès du FC Lorient ainsi qu'à toute personne ayant contrevenu aux dispositions des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des Titres d'accès du FC Lorient ou au Règlement Intérieur.

**Ethique des affaires** : Le Vendeur et l'Acheteur déclarent et garantissent agir dans le strict respect des législations et réglementations applicables, en France comme à l'étranger (en particulier la loi du 9 décembre 2016 - dite loi Sapin 2), concernant la lutte contre la corruption, le trafic d'influence, la prise illégale d'intérêt ou en faveur de la prévention des conflits d'intérêts. Le Vendeur et l'Acheteur s'engagent et se portent fort du respect de cet engagement par toute personne agissant pour leur compte.

### 4. Conditions des Offres

#### 4.1. Billets pouvant faire l'objet d'une Offre

Il est rappelé que seuls peuvent faire l'objet d'une Offre de vente les Billets pour un Match dont la cession est autorisée par le FC Lorient et qui ne serait pas interdite en vertu des dispositions légales ou réglementaires ou de décisions administratives ou des instances gouvernant le Football. Sont en particulier exclus de la vente les Billets à tarifs réduits ou ceux associés à des Prestations d'hospitalités (qui font l'objet, le cas échéant, de conditions particulières) ainsi que les Billets correspondant à des Matches faisant l'objet de décisions de huis-clos ou d'annulation prises par les instances gouvernant le football ou par les autorités administratives et/ou de police ou en cas de force majeure. Il est également rappelé que les invitations et accréditations ne peuvent être vendues. Afin notamment de renforcer l'ambiance et l'encouragement de l'équipe du FC Lorient, celui-ci se réserve le droit de limiter l'accès ou de proposer en priorité certaines Offres spécifiques permettant d'assister aux Matches à des catégories limitées de personnes qui seront précisées par le FC Lorient sur la Plateforme. Le FC Lorient se réserve le droit de redéfinir ces catégories à tout moment. L'Abonné ou le Titulaire du Billet peut céder individuellement, à titre onéreux, un ou plusieurs droits d'accès aux Matches compris dans son Abonnement ou figurant sur son compte exclusivement sur la Plateforme. Il est rappelé que toute revente effectuée en dehors de la Plateforme ne sera pas valide, et le titre d'accès sera susceptible d'être invalidé.

Lorsque le Vendeur sélectionne à partir de son compte le(s) Billet(s) qu'il souhaite proposer à la vente, le FC Lorient l'informe si le Billet peut faire l'objet d'une Offre sur la Plateforme.

Seul un Billet en cours de validité peut faire l'objet d'une Offre sur la Plateforme. Aucun bénéfice, produit promotionnel (gratuit ou non) ou prestations ne peut être associé ou intégré à l'Offre de Billet.

#### 4.2. Période d'Offres

Les Billets peuvent faire l'objet d'une Offre sur la Plateforme pendant les périodes définies par le FC Lorient pour chaque Match autorisé. Les Utilisateurs sont invités à se référer au site internet du FC Lorient pour connaître le statut de l'ouverture des Offres.

#### 4.3. Prix de Vente

Le Prix de Vente est librement fixé par le Vendeur dans les limites des Prix minimum et maximum indiqués sur la Plateforme par le FC Lorient. Le Prix de Vente peut être différent de la valeur faciale à laquelle le Billet a été vendu par le FC Lorient.

Il est précisé néanmoins que le FC Lorient se réserve le droit de fixer un Prix de Vente de Billet maximum et/ou minimum pour chaque Match et/ou chaque catégorie de Billets.

Le FC Lorient prélèvera une Commission sur le Prix de Vente de sorte que le Vendeur ne percevra que l'équivalent du Prix Net.

#### 4.4. Modification d'une Offre

L'Offre est modifiable à tout moment par le Vendeur (Prix de Vente, retrait de l'Offre ...) dans les limites du prix fixées par le FC Lorient, et ce jusqu'à son acceptation par un Acheteur, auquel cas les dispositions de l'article 5.3 ci-après s'appliquent. Par exception à ce qui précède, l'Offre n'est pas modifiable lorsqu'elle figure dans le panier d'achat d'un Acheteur.

### 5. Procédure de vente des Billets

Après s'être connecté, le Vendeur propose son Billet à la vente conformément à la procédure d'Offre indiquée sur la Plateforme.

Sous réserve des dispositions de l'article 9 ci-après, le Vendeur pourra intégrer dans son Offre d'autres Billets en renseignant le numéro ID Sécurité des Co-vendeurs qui lui donnent mandat à cet effet, sans que le FC Lorient puisse être inquiété à cet égard. Le nombre maximum de Billets pouvant ainsi être covendus est limité à 6 (six).

En cas de co-vente, les places doivent être contiguës. Il est précisé que le FC Lorient se réserve le droit de refuser la co-vente dans certaines situations et en informera les Vendeurs.

Les Offres portant sur des Billets ne pouvant être mis en vente ne seront pas publiées. Il en ira de même des Offres portant des risques de fraude.

#### 5.1. Renseignements

Le Vendeur sélectionne les Billet(s) offert(s) à la vente. Les coordonnées bancaires renseignées par les Vendeurs Abonnés seront automatiquement applicables dans le cadre de la revente. Celles-ci ne peuvent être modifiées par le Vendeur Abonné que via son Espace Client.

#### 5.2. Affichage des Offres/Options

Les Offres sont affichées par ordre croissant de prix et par ordre chronologique de mise en vente, de la plus récente à la plus ancienne.

Les Options suivantes pourront être proposées au Vendeur selon les Matches concernés et qui seront indiqués :

- Surbrillance de l'Offre ;
- Affichage en première ligne de l'Offre. Cette Option n'est disponible que pour une Offre par catégorie de place et par Match.

Le prix des Options est indiqué sur la Plateforme lors de leur sélection.

Les Options sont payables par le Vendeur :

- Uniquement si l'Offre fait l'objet d'une vente définitive dans le cas où l'Option a été souscrite dès la mise en ligne de l'Offre ;
  - Comptant si l'Option est souscrite à l'occasion d'une modification de l'Offre.
- Tout affichage de plans du stade est effectué à titre indicatif et n'a aucune valeur contractuelle.

### 5.3. Achat de Billet

Afin d'accepter une Offre, l'Acheteur devra ouvrir un compte en se connectant à l'aide de son identifiant et son mot de passe dédiés.

L'Acheteur peut rechercher une Offre à l'aide de l'outil de recherche intégré au site internet et/ou la Plateforme.

Il est rappelé que l'Achat de certains Billets pourra être réservé aux Acheteurs remplissant certaines conditions tel qu'il sera précisé sur la Plateforme.

L'Acheteur choisit une Offre et procède à son achat conformément aux instructions présentes sur la Plateforme. Une fois le paiement accepté par l'Acheteur et validé par le mandataire prestataire de paiement du FC Lorient, le Vendeur reçoit une notification et la vente est définitivement formée conformément aux dispositions de l'article 5.4 ci-après, sous réserve du paiement effectif du Prix Total.

### 5.4. Effets de la vente de Billet

Sous réserve du paiement effectif du Prix Total et des dispositions de l'article 11.4 ci-après et sauf risque de fraude, la vente d'un Billet est irrévocable, définitive et sans conditions. Elle ne peut être annulée par le Vendeur et entraîne définitivement la libération de la place.

Il est précisé, sous réserve du parfait paiement du Prix Total par l'Acheteur, le Billet pour l'Evènement ou le Match concerné est transféré à l'Acheteur ; le Vendeur, qu'il soit Abonné ou Titulaire d'un Billet, ne pourra plus accéder au Site par l'effet du transfert intervenu. Le Vendeur sera informé par mail du paiement réalisé par l'Acheteur.

## 6. Obtention des Billets

Les Billets sous format électronique (e-Tickets et m-Tickets) doivent être téléchargés par l'Acheteur via son compte personnel et, le cas échéant, transférés à un bénéficiaire conformément aux dispositions des Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des Titres d'accès du FC Lorient. Le FC Lorient se réserve néanmoins le droit de limiter les différents types de support de Billets suivant les catégories de prix et/ou Matches. L'Acheteur s'engage à respecter les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation des Titres d'accès du FC Lorient dans le cadre de l'utilisation des Billets ainsi que le Règlement intérieur. L'Acheteur est d'ores et déjà informé que pour certains Matches, le bénéficiaire des Billets doit être indiqué dès l'achat du Billet, sans possibilité de modification.

## 7. Paiements

### 7.1 Moyens de paiement sur la Plateforme

Le prix des Billets et Options est payable uniquement en euros. Les moyens de paiement autorisés pour l'achat de Billet(s) et d'Option(s) (dans le cadre d'une modification d'une Offre) sont : Carte Bleue, Visa, Mastercard. Le FC Lorient se réserve le droit d'en supprimer ou d'autoriser d'autres moyens de paiement à tout moment.

En cas de souscription d'une Option lors de la mise en ligne de l'Offre et si le Billet faisant l'objet de l'Option est effectivement vendu, le prix de l'Option sera déduit du Prix de Vente.

Le FC Lorient et son mandataire prestataire de paiement feront leurs meilleurs efforts afin que le Prix Net soit reversé au Vendeur dans les 15 jours ouvrés suivant le Match ayant fait l'objet de la vente de Billet pour les détenteurs d'un compte bancaire en zone SEPA ou dans les 30 jours ouvrés

suivant le Match ayant fait l'objet de la vente d'un Billet pour les détenteurs d'un compte bancaire hors zone SEPA.

#### 7.2. Versement du Prix net au Vendeur

Une fois l'Offre acceptée par un Acheteur et validée par le mandataire prestataire de paiement, le Prix Total est collecté par le mandataire prestataire de paiement du FC Lorient qui reverse le Prix Net au Vendeur.

Dans le cas d'une Offre regroupant plusieurs Billets, le Prix Net correspondant aux Billets est versé à chaque Co-vendeur.

Nonobstant ce qui précède, le Vendeur et les Co-vendeurs consentent d'ores et déjà et donnent mandat à l'effet que les sommes leur revenant à raison d'une vente de Billet soient versées au FC Lorient par priorité et dans la limite de ce qui est dû, en paiement des sommes qu'ils doivent au FC Lorient, dans un délai de 3 mois suivant le jour auquel il est devenu en situation d'impayé. Chaque Co-vendeur sera considéré comme vendeur au titre de la loi n°2018-898 du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude.

Par ailleurs, le FC Lorient imputera au Vendeur les frais de virements appliqués par tout établissement bancaire impliqué (banque émettrice et banque réceptrice) et rendus nécessaires pour tout virement destiné à un compte bancaire hors zone SEPA.

#### 7.3. Sécurisation des paiements / Lutte contre la fraude

La Plateforme bénéficie d'un système de paiement sécurisé intégrant la norme de sécurité SSL. Les données bancaires confidentielles sont cryptées et transmises à un serveur bancaire en charge du traitement et du contrôle.

Afin de prévenir les risques d'usurpation des données bancaires et de renforcer la sécurité des transactions passées sur la Plateforme, le FC Lorient (ou son mandataire prestataire de paiement), sans que cela constitue une obligation à sa charge, pourrait être amené à réaliser des contrôles destinés à s'assurer de l'identité de l'utilisateur du moyen de paiement utilisé pour le règlement. En cas de défaut ou de refus de répondre aux demandes du FC Lorient (ou de son mandataire prestataire de paiement) ou de transmettre les justificatifs sollicités, le FC Lorient se réserve le droit de ne pas valider la vente de Billet.

Le FC Lorient se réserve également le droit de procéder à l'annulation d'une vente qui présenterait un risque de fraude, notamment d'utilisation frauduleuse de carte bancaire, ou un risque d'atteinte à la sécurité de la manifestation sportive.

#### 7.4. Enregistrement des coordonnées bancaires

Le FC Lorient offre la possibilité à l'Utilisateur d'enregistrer ses coordonnées bancaires pour régler ses futurs achats plus facilement et plus rapidement.

Pour ce faire, l'Utilisateur doit cocher la case correspondante sur la page de paiement carte bancaire. Une fois le paiement validé, les données relatives à la facturation et à la carte bancaire utilisée sont enregistrées. Les coordonnées bancaires de l'Utilisateur ne sont pas conservées par le FC Lorient mais encrypté par son prestataire de paiement sur des serveurs sécurisés.

L'Utilisateur a, à tout moment, la possibilité de supprimer les données relatives à la carte bancaire enregistrée et/ou de rajouter une autre carte bancaire en cliquant sur le lien prévu à cet effet.

#### 7.5. Factures

L'Acheteur et le Vendeur disposent chacun de la faculté de télécharger une facture pour tout achat et vente de Billet sur la Plateforme.

### 8. Absence de droit de rétractation

Concernant la vente à distance intervenant entre les Utilisateurs de la Plateforme, il est rappelé que la vente de Billets constituant une prestation de services de loisir devant être fournie à une

périodicité déterminée, conformément aux dispositions de l'article L.221-28 12° du Code de la consommation, les dispositions de l'article L.221-18 du même code relatif au droit de rétractation du consommateur ne sont pas applicables à l'achat de Billets à distance.

## **9. Mandat de cession de Billets**

Le Vendeur déclare et garantit de façon indivisible et solidaire qu'il a reçu mandat des Co-vendeurs afin d'intégrer leur Billet dans une Offre en leur nom et pour leur compte, et décharge le FC Lorient de toute responsabilité à ce titre.

## **10. Garantie du FC Lorient**

Le FC Lorient garantit l'authenticité des Billets mis en vente et acquis sur la Plateforme.

## **11. Limites de responsabilité**

### **11.1. Défaut de cession du Titre d'accès**

La vente de Billet n'est effective qu'à compter de l'Acceptation par un Acheteur d'une Offre sur la Plateforme. Le FC Lorient n'est pas responsable de la vente ou non d'un Billet, qui dépend notamment de l'acceptation de l'Offre par un Acheteur.

### **11.2. Suppression d'une Offre**

Le FC Lorient peut, à tout moment, décider de supprimer une Offre, notamment pour des raisons de sécurité ou de risques de reventes illicites. La responsabilité du FC Lorient ne peut être engagée à ce titre. Par ailleurs, les Offres relatives à un Match seront automatiquement annulées dans l'hypothèse où le Match serait annulé ou disputé à huis clos par décision d'une autorité compétente.

### **11.3. Fonctionnement de la Plateforme**

Le FC Lorient s'efforce de maintenir accessible le site internet et/ou la Plateforme. Néanmoins, il peut, à tout moment, modifier ou arrêter, temporairement ou de manière permanente, le fonctionnement de la Plateforme ou de toute partie du site internet et/ou de la Plateforme avec ou sans préavis. Le FC Lorient ne garantit pas un accès continu, ininterrompu ou sûr de la Plateforme et/ou du site internet, dont le fonctionnement peut être altéré en raison de nombreux facteurs extérieurs (telles que des attaques en déni de services ou de nécessité de maintenance, quelle qu'en soit la nature). Le FC Lorient ne pourra être tenu responsable envers tout Utilisateur et/ou Acheteur de toute modification, suspension, bogue informatique ou arrêt de la Plateforme et/ou du site internet, pour quelque raison que ce soit.

Il est par ailleurs précisé que le site internet et/ou la Plateforme pourront être suspendus pour toutes opérations de maintenance et/ou de mise à jour. De telles opérations pouvant nécessiter, ce que l'Utilisateur reconnaît et accepte, la suspension temporaire du site internet et/ou de la Plateforme.

### **11.4. Annulation d'une Vente**

En cas d'annulation d'une vente de Billet par le FC Lorient pour motif légitime ou en raison d'une cause étrangère à sa volonté (huis clos, force majeure etc.), le FC Lorient remboursera, au nom et pour le compte du Vendeur au titre de la vente réalisée sur la Plateforme, via son mandataire prestataire de paiement, l'Acheteur du Prix Total déjà payé et le Vendeur restituera le Prix Net perçu.

## 12. Rappel légal

Il est rappelé à toutes fins utiles que toute cession de Titre d'accès en dehors de la Plateforme est strictement interdite. En vertu de l'article L.313-6-2 du Code pénal, le fait de vendre, d'offrir à la cession ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive, culturelle ou commerciale ou à un spectacle vivant, de manière habituelle et sans l'autorisation du producteur, de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation de cette manifestation ou de ce spectacle, est puni de 15 000 € d'amende. Cette peine est portée à 30 000 € d'amende en cas de récidive.

## 13. Intuitu personae

L'Utilisateur reconnaît que le FC Lorient consent à l'utilisation du site et/ou des services de la Plateforme en raison de sa qualité et de ses déclarations. En conséquence, l'Utilisateur garantit l'exactitude des renseignements demandés sur sa situation personnelle. En cas d'inexactitude des déclarations ou en cas de fraude, le FC Lorient se réserve la faculté d'invalider une transaction opérée sur la Plateforme.

## 14. Obligations fiscales

### 14.1. Obligations fiscales du Vendeur

Le Vendeur peut être soumis à des obligations fiscales et sociales telles que précisées sur les sites : <http://impots.gouv.fr/portail/node/10841> et <https://www.urssaf.fr/portail/home/espaces-dedies/activitesrelevant-de-leconomie.html>

Le Vendeur fait son affaire personnelle de ses obligations fiscales et sociales, de déclaration et de paiement de toutes taxes, droits, impôts et/ou cotisations sociales dont il serait redevable sans que le FC Lorient ne puisse être inquiété de ce fait. Le Vendeur garantit le FC Lorient contre tout recours et toute responsabilité à ce titre et s'engage à la relever et/ou l'indemniser de toute somme qui lui serait réclamée.

### 14.2. Obligations fiscales de la Plateforme (articles 1649 ter A à 1649 ter E du Code général des impôts)

Le FC Lorient en tant qu'opérateur de la Plateforme est tenu avant le 31 janvier de chaque année :

- de déclarer auprès de l'administration fiscale les opérations de vente réalisées par le Vendeur si, par année civile, le Vendeur a effectué sur la Plateforme au moins 30 (trente) opérations de Vente ou si le montant total des dites transactions est supérieur à 2.000 € ;
- d'informer le Vendeur des données transmises à l'administration fiscale.

Dans ce cadre, le Vendeur est tenu de communiquer au FC Lorient notamment les éléments d'informations suivants :

- Nom et prénom (dénomination sociale pour les personnes morales) ;
- Date de naissance ;
- Son adresse principale ;
- Son numéro d'identification fiscale (NIF), accompagné de la mention de chaque Etat ou territoire de délivrance ;
- Ses coordonnées bancaires (IBAN) ;
- Le cas échéant, le numéro d'identification à la taxe sur la valeur ajoutée.

Le Vendeur garantit l'exactitude des renseignements demandés sur sa situation personnelle.

En l'absence de communication de ces éléments d'identification par le Vendeur dans un délai de 60 jours et après deux rappels du FC Lorient, le FC Lorient fermera le compte du Vendeur et empêchera celui-ci de s'enregistrer de nouveau sur la plateforme tant que ces éléments d'identification n'auront pas été transmis.

Le Vendeur est tenu de communiquer notamment un titre d'identité (carte d'identité, passeport notamment) portant sa signature afin de permettre au FC Lorient en tant qu'opérateur de la

Plateforme de vérifier la fiabilité des informations communiquées par le Vendeur. A défaut, aucun versement ne pourra être effectué au Vendeur.

Le FC Lorient est tenu de conserver les informations transmises par le Vendeur sur un registre pendant une période de dix ans (article 1649 ter D du Code général des impôts)

## **15. Protection des données personnelles**

Le FC Lorient s'engage à traiter et à conserver toutes informations personnelles confiées dans le respect des dispositions de la réglementation en matière de protection des données personnelles et de la politique en matière de protection des données personnelles du FC Lorient accessible sur son site internet, et ce uniquement, pour la gestion de la Plateforme, pour le respect des obligations fiscales en tant qu'opérateur de Plateforme, pour l'organisation et la gestion des Matches qu'il organise et afin de tenir l'Utilisateur informé de l'actualité du FC Lorient et de lui faire bénéficier en priorité d'offres de biens et services liés à l'activité du FC Lorient, de ses partenaires et du Stade. L'Utilisateur est informé qu'il dispose à l'égard de ces informations d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données le concernant lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes ainsi que d'effacement. L'Utilisateur peut demander la portabilité des données qui le concernent. L'Utilisateur a également le droit de s'opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. L'Utilisateur peut par ailleurs transmettre au FC Lorient ses instructions pour la conservation, l'effacement ou la communication des données en cas de décès et désigner la personne qui en aura la charge. Pour exercer ces droits, il lui suffit d'envoyer un message accompagné d'un justificatif d'identité par email à [billetterie@fclorient.bzh](mailto:billetterie@fclorient.bzh) ou par courrier à l'adresse suivante : FC Lorient - Service Billetterie/Abonnement - Espace FCL – Kerlir – CS 30131- 56271 PLOEMEUR Cedex. L'Utilisateur peut également contacter le délégué à la protection des données en écrivant à l'adresse suivante : [dpo@fclorient.bzh](mailto:dpo@fclorient.bzh) . Une réponse sera adressée dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

Le FC Lorient fera de son mieux pour répondre aux interrogations concernant les traitements de données personnelles qu'il réalise. Conformément à la réglementation applicable, L'Utilisateur peut, s'il le souhaite, introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site accessible à l'adresse <https://www.cnil.fr> .

Il est par ailleurs rappelé qu'en vertu de l'article L. 332-1 du Code du sport : « Aux fins de contribuer à la sécurité des manifestations sportives, les organisateurs de ces manifestations peuvent refuser ou annuler la délivrance de titres d'accès à ces manifestations ou en refuser l'accès aux personnes qui ont contrevenu ou contreviennent aux dispositions des conditions générales de vente ou du règlement intérieur relatives à la sécurité de ces manifestations. A cet effet, les organisateurs peuvent établir un traitement automatisé de données à caractère personnel relatives aux manquements énoncés à l'avant-dernier alinéa du présent article, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis motivé et publié de la Commission nationale de l'informatique et des libertés. »

## **16. Suivi/Relation client**

Pour toute question ou réclamation entièrement dédiée au suivi de l'utilisation de la Plateforme, le FC Lorient est joignable par courriel à l'adresse : [billetterie@fclorient.bzh](mailto:billetterie@fclorient.bzh) .

## **17. Droit applicable/Litige**

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation sont soumises au Droit français. Tout litige relatif à l'utilisation de la Plateforme devra être porté à la connaissance du FC Lorient par lettre recommandée à l'adresse suivante : FC Lorient - Service Billetterie/Abonnement - Espace FCL – Kerlir – CS 30131- 56271 PLOEMEUR Cedex.

Les présentes CGU sont strictement soumises au droit français.

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes, de leurs suites et conséquences, les parties feront leur possible pour rechercher un accord amiable. Le cas échéant les tribunaux français seront seuls compétents.

**Tout litige avec un Client ayant la qualité de commerçant relatif aux présentes qui ne pourrait être résolu amiablement sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lorient.**

Fait à Ploemeur, le 22 août 2025.